

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 11/07/2019

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE VERSAILLES

56, Avenue de St Cloud
78011 Versailles

Téléphone : 01.39.20.54.00
Télécopie : 01.39.20.54.87

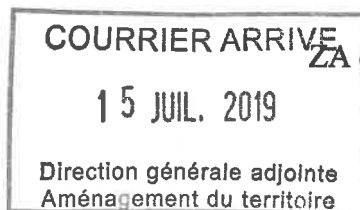
Greffe ouvert du lundi au jeudi de
9h à 16h30 et de 9h à 16h le vendredi

Dossier n° : E19000078 / 78
(à rappeler dans toutes correspondances)



E19000078 / 78

Communauté d'agglomération
Saint-Quentin-en -Yvelines
1 rue Jean HENAFF
ZA du Buisson de La Coudre
78192 TRAPPES



COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération de Sain-Quentin-en-Yvelines

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jacques BERNARD BOUSSIÈRES, Ingénieur conseil, demeurant 23 Ter, Rue du Docteur Lamare, SAINT GERMAIN EN LAYE (78100) (tel : 01 30 61 04 97 ; portable : 06 87 84 8192) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Pour le Greffier en chef,
L'Agent de greffe,


Isabelle ALBY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 11/07/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE VERSAILLES**

56, Avenue de St Cloud

78011 Versailles

Téléphone : 01.39.20.54.00

Télécopie : 01.39.20.54.87

Greffe ouvert du lundi au jeudi de
9h à 16h30 et de 9h à 16h le vendredi

E19000078 / 78

M. le Président SQY
1 rue Jean HENAFF
ZA du Buisson de La Coudre

78192 TRAPPES

Dossier n° : E19000078 / 78
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : Révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération de Sain-Quentin-en-Yvelines

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jacques BERNARD BOUSSIÈRES, Ingénieur conseil, demeurant 23 Ter, Rue du Docteur Lamare, SAINT GERMAIN EN LAYE (78100) en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Pour le Greffier en chef,
L'Agent de greffe,

A
Isabelle ALRY

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

10 juillet 2019

N° E19000078 /78

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : type 1

Vu enregistrée le 9 juillet 2019, la lettre par laquelle le président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Révision allégée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jacques BERNARD BOUISSIERES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et à M. Jacques BERNARD BOUISSIERES.

Fait à Versailles, le 10 juillet 2019



La Présidente,

Ma. l.

Ma. l. MASSIAS